

Le français, ça compte!

Réussir le virage numérique de ma petite entreprise



Travailler en français à l'ère du numérique

Le numérique est soumis aux obligations entourant le droit des travailleurs à exercer leurs activités en français.

4 règles d'or

1. Utilisez la version française des logiciels et des serveurs

Plusieurs logiciels sont disponibles en version française ou multilingue, selon les besoins de votre entreprise.

2. Installez des claviers d'ordinateur permettant la saisie des signes du français

Accents, cédilles, trémas... la langue française utilise des signes que le clavier doit pouvoir produire. Également, les inscriptions sur les touches doivent être en français.

3. Développez des intranets et des applications logicielles

Les intranets ou les applications logicielles sont des moyens efficaces de communiquer à l'intérieur d'une organisation. Les données, directives, avis, rapports et autres communications qu'ils diffusent doivent être en français ou bilingues.

4. Adoptez une politique d'achat et d'utilisation des technologies de l'information

Cette mesure préventive permet de considérer la langue comme un critère de base pour l'achat ou le développement d'un logiciel.

Pour plus d'information, référez-vous aux ressources suivantes :

- [Un virage numérique profitable en français \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)
- [Vivre en français – Travailleurs – Droits des travailleurs et travailleuses \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)
- [Vivre en français – Technologies de l'information en français \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)

Avec la participation financière de :